



MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 484-2013

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **484-2013** a été adopté par le conseil municipal à la séance extraordinaire du 5 décembre 2013 à 19 h.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement concerne le budget, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **484-2013** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 6^e jour de décembre 2013.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 9 décembre 2013 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2013.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général